



Carrément sport et culture 2024

Dossier d'inscription

Du 22 juillet au 26 juillet 2024

Réservé à l'administration

Lieu d'inscription :

DSVA - SJ

Initiales de la personne

recevant l'inscription :

Seuls les dossiers complets et déposés en main propre seront acceptés*

En fonction des places disponibles.

Dossier à déposer à partir du lundi 13 mai à :

- La direction sports et vie associative - 116 rue de la Classerie – Rezé – 02 40 84 43 86
Le lundi de 11h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Exceptionnellement, les inscriptions débuteront à 9h, le lundi 13 mai uniquement.
- Le service jeunesse - 19 avenue de Vendée – Rezé – 02 40 13 44 25 sur RDV uniquement.

Activités de 13h30 à 17h30 (Un goûter est prévu pour chaque enfant)

Accueil de 13h à 13h30 et de 17h30 à 18h au gymnase Port au Blé ou au gymnase des Cités-Unies.

COCHEZ LA CASE DE VOTRE CHOIX

Programme de la semaine	<input type="checkbox"/>	Groupe élémentaire – Gymnase Port au Blé <ul style="list-style-type: none">Breakdance, Multisports, Canoë
	<input type="checkbox"/>	Groupe collégiens – Gymnase Cités-Unies <ul style="list-style-type: none">Piscine, Meltin Balls, Multisports

L'enfant

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M F
Date de naissance : _____ Âge : _____ Pointure : _____ Taille : _____ Poids : _____

L'enfant est-il à jour de ses rappels de vaccins obligatoires* ? OUI NON

*Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP)

Quartier de résidence

Rezé - Hôtel de ville Trentemoult Pont-Rousseau Houssais Château La Blordière Ragon Hors Rezé

Représentant légal

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____
Mail : _____

J'accepte que mon e-mail figure dans un mailing afin de recevoir des informations concernant les activités de Carrément Sport/glisse, sachant que je peux le retirer sur simple demande à : dsva@mairie-reze.fr. Les e-mails ne seront utilisés que pour de la transmission d'informations et en aucun cas pour de la publicité.

L'adulte responsable est-il la personne à contacter en cas d'urgence ?

OUI NON → Indiquer les coordonnées de l'adulte à contacter

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Autorisations parentales

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, (rayer la mention inutile) responsable légal :

Nom : Prénom :

✓ Autorise mon enfant (nom et prénom) :

- à rentrer seul OUI NON

- si NON, merci de préciser les coordonnées de la personne qui prendra votre enfant en charge :

Nom : Prénom : Téléphone : .

Remarque : la prise en charge de votre enfant se fera au gymnase des Cités-Unies, sauf indication spécifique qui vous sera communiquée auparavant.

✓ Atteste m'être assuré(e) auprès d'un médecin que l'état de santé de mon enfant est compatible avec la pratique d'activités physiques et sportives.

✓ Autorise la direction sports et vie associative à faire administrer les soins requis à mon enfant, le faire hospitaliser et le faire opérer si nécessaire.

OUI NON

✓ Autorise la direction sports et vie associative durant les activités, à réaliser et à utiliser des photographies et vidéos concernant mon enfant pour une diffusion sur les différents supports de communication de la ville de Rezé*, sans contrepartie financière, sur la période du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024.

*Numéros du Rezé mensuel depuis janvier 2024 jusqu'au numéro juillet 2024, site web reze.fr, événements de promotion de Carrément sport et culture, vidéo-reportage sur l'évènement Carrément Glisse et Carrément Sport et Culture, vidéo des vœux 2024, page Facebook de Rezé.

OUI NON

✓ Accepte les modalités de transport - à pied, en car, en minibus ou en transports en commun - prévues dans le cadre des activités « Carrément sport et culture et Carrément glisse », à Rezé et dans l'agglomération nantaise.

OUI NON

Signature :

Informations médicales

L'enfant suit-il un traitement médical durant sa (ses) semaine(s) d'activités ? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance

A-t-il des allergies (médicamenteuses, alimentaires...)? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance ou un certificat médical précisant les causes des allergies, les signes évocateurs et les conduites à tenir

Recommandations utiles des parents (lunettes, lentilles, prothèses, comportement...):

.....

☞ En cas de Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) déjà établi, celui-ci est à transmettre obligatoirement.

☞ En cas d'allergies alimentaires, le goûter est à prévoir par la famille.

Pièces à fournir ou à présenter pour l'inscription :

- La carte de quotient familial délivrée par la Mairie.

- La fiche d'inscription et le règlement intérieur complétés et signés.

Quotient : 1 - 8 € 2 - 16 € 3 - 23 € 4 - 31 € 5 - 39 €
 6 - 47 € 7 - 54 € 8 - 62 € 9 - 70 € 10 + extérieur - 78 €

Règlement : Chèque bancaire Espèces Montant €

Le règlement est obligatoire dès l'inscription soit par chèque à l'ordre du Trésor Public, soit en espèces.



Règlement intérieur Carrément Sport et Culture

Carrément sport et culture et carrément glisse proposent des animations sportives et culturelles s'appuyant sur le réseau associatif rezéen et répondant aux attentes plurielles d'âges et de genres. Elles s'adressent aux jeunes rezéens, âgés de 8 à 15 ans, qui ne quittent pas le territoire durant les vacances scolaires, contribuant à favoriser la mixité sociale par une politique tarifaire adaptée et des partenariats ciblés.

-I- Constitution du dossier

Les formulaires d'inscription sont à télécharger sur le site <http://www.reze.fr> ou à retirer à l'accueil de la direction sports et vie associative ou au service Jeunesse. Ils sont disponibles une semaine avant le début des inscriptions. Toutes les parties du formulaire doivent être complétées (l'état civil, les autorisations, le choix du programme etc.).

-II- Inscriptions et règlement

Les inscriptions débutent six semaines avant le début des activités. Elles se font à l'accueil de la direction sports et vie associative ou au service jeunesse. Les dossiers ne doivent en aucun cas être déposés dans une boîte aux lettres mais être remis à un agent pour l'enregistrement. Outre le dossier dûment complété, le parent doit s'acquitter des frais d'inscription, calculés en fonction du quotient familial*. Pas d'enregistrement possible si le dossier est incomplet. Un récépissé d'inscription sera remis à l'utilisateur.

** carte de quotient à établir auprès de la mairie, en transmettant les photocopies des pièces nécessaires : attestation paiement CAF ou MSA et avis d'imposition ou les 2 avis en cas de vie commune.*

Les inscriptions sont possibles dans la limite des places disponibles et **jusqu'à une semaine avant le début de l'activité**. Le programme des activités est noté sur la fiche d'inscription à titre indicatif. Il vous sera confirmé une semaine avant le début du stage par courriel, complété par d'éventuelles informations selon le type d'activités.

Les lieux d'inscription : **Direction sports et vie associative et service jeunesse** → Cf. fiche d'inscription.

Pièces obligatoires à présenter ou à transmettre en main propre lors de la demande d'inscription → Cf. **fiche d'inscription**.

Les tranches d'âges : **8/10 ans (élémentaire) et 11/15 ans (collégiens)**.

Lors de l'inscription, il peut être tenu compte de l'âge de l'enfant au 1^{er} jour de l'activité, de sa scolarité en élémentaire/secondaire et de liens familiaux ou amicaux, voire de son développement physique.

Inscription sur plusieurs semaines d'activités :

Il est possible de s'inscrire **à deux semaines d'activités en été**. Au-delà, l'enfant sera positionné sur liste d'attente. En cas de place restante, le service vous recontactera.

-III- Le contrat

Les inscriptions se font pour une semaine complète d'activités (hors jours fériés), du lundi au vendredi, de 13h à 18h. Il ne s'agit pas d'un programme à la carte mais d'un contrat d'engagement sur une semaine complète ; ceci afin de favoriser les relations entre enfants et enfants/adultes et d'acquérir les bases de certaines activités sur plusieurs séances.

Chaque jour, les éducateurs sportifs sont chargés de faire « l'appel » et de renseigner une feuille de présence. Toute absence sera indiquée aux parents dès le début de la séance.

-IV- Conditions d'annulation

Une annulation est possible pour raison médicale ou cas de force majeure sur demande motivée et justifiée. Uniquement dans ces cas-là, un remboursement est possible au prorata du nombre de jours non effectués. Les éléments sont à transmettre soit par courrier, soit par messagerie dsva@mairie-reze.fr dans les 3 jours qui suivent le désistement. En cas de raison médicale, un certificat médical devra être fourni.

En cas de raison liée à une force majeure, un justificatif devra être fourni. Les annulations en dehors de ce cadre ne seront pas prises en compte.

L'annulation de l'activité par la Ville :

La direction des sports et vie associative se réserve le droit de remplacer une activité en cas d'événement imprévu, de conditions météorologiques défavorables ou encore si toutes les garanties liées à la sécurité d'une activité ne sont pas réunies le jour J.

En cas d'annulation, un remboursement au prorata du nombre de jours sera effectué.

-V- L'accueil

Les enfants sont accueillis au gymnase indiqué par courriel, par l'équipe d'éducateurs sportifs, à partir de 13h et jusqu'à 13h30. Au-delà de ce créneau horaire, l'accès au gymnase ne sera plus possible. Un accueil de fin de journée est assuré à partir de 17h30 jusqu'à 18h. Aucun enfant n'est autorisé à quitter les lieux durant les activités. Si ce cas de figure se présente, les parents seront prévenus immédiatement. Un rendez-vous sera pris avec ces derniers afin d'échanger sur le comportement de l'enfant.

Les éducateurs sportifs qui encadrent le dispositif sont tous diplômés (BPjeps, licence STAPS...). Le taux d'encadrement est d'un adulte pour 12 enfants. Pas d'accueil ni activités les jours fériés.

Notre capacité d'accueil est de 60 enfants par semaine sur deux sites en été (gymnases) et en hiver (gymnase et patinoire).

-VI- Le déroulement de la journée

Les activités débutent à 13h30 et se terminent à 17h30. L'après-midi se découpe en trois temps : deux activités d'environ 1h30 et un goûter. Toutefois, certaines activités nécessitent une organisation particulière (mise en place, déplacement) tels que l'équitation, le canoë ou l'accrobranche, par exemple. Auquel cas, une seule activité est proposée durant l'après-midi.

Le programme des activités est conçu par la direction des sports et les ETAPS de la ville de Rezé. Il est communiqué aux familles les éléments à prendre en compte, comme la tenue vestimentaire adaptée aux activités proposées, certains accessoires spécifiques et indispensables (tenue confortable, baskets, gants, casquette, lunettes, crème solaire, maillot de bain, serviette, gourde etc..) ou encore le lieu de l'accueil.

Pour des activités aquatiques (paddle, canoë) l'enfant devra fournir une attestation « savoir-nager ». Pour cela, une séance à la piscine Victor Jara sera programmée au mois de juin. L'enfant ne disposant pas de l'attestation sera positionné sur un autre groupe.

-VII- Comportement et discipline

Si un enfant ou un adolescent ne respecte pas les règles de bonne conduite, s'il a un comportement inapproprié, s'il met en danger d'autres enfants ou lui-même, de manière volontaire et répétée, s'il influence négativement le fonctionnement du dispositif ou du groupe, il pourra être exclu, temporairement ou définitivement du dispositif. Dans ce cas, les parents en seraient avertis et les frais d'inscription ne seraient pas remboursés.

-VIII- Enquête de satisfaction et RGPD (règlement général de protection des données)

Au terme de l'action, il sera réalisé une enquête de satisfaction auprès des enfants via un formulaire papier qui pourra éventuellement être complété par un formulaire en ligne.

Les informations recueillies seront conservées à titre d'évaluation de l'action, sur une durée d'un an sur un fichier garantissant la sécurité et la confidentialité.

J'atteste, M/Mme

, avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date

Signature